



INTEGRALE

Société anonyme de droit belge
[mise en liquidation le 17 décembre 2021 à 18h]

Dieweg 274

1180 Uccle

RPM (Bruxelles): 0221.518.504

(ci-après la “**Société**”)

**PROCES-VERBAL DE À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 1^{er} SEPTEMBRE
2022 (fixée initialement à 13h00)**

L’assemblée générale ordinaire des actionnaires a lieu le 1^{er} septembre 2022 à l’adresse suivante : Place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles (The Merode).

L’assemblée est ouverte à 11H04.

1. Composition du bureau

L’assemblée est ouverte sous la Présidence de Monsieur Nicholas Ouchinsky, liquidateur.

Le Président désigne Monsieur Remi Janssens, Avocat, comme secrétaire de l’assemblée. Il n’est pas nommé de scrutateur.

Ensemble, ils constituent le bureau.

2. Validité et composition de l’assemblée

2.1. Les avis de convocation sont parus dans la presse en date du 17 juin 2022.

Le texte de la convocation et le modèle de procuration ont été transmis aux actionnaires et aux obligataires de la société le 16 juin 2022, et mis à leur disposition sur le site internet de la Société ainsi que sur la plateforme *e-corporate* le 16 juin 2022

2.2. La Société a émis 294.210 actions, représentant un capital social de 344.708.078 EUR.

La Société a émis des obligations subordonnées, pour un encours total de 76.900.000 EUR encore en circulation à la date des présentes. Selon l'article 24 des statuts de la Société, les titulaires d'obligations disposent du droit de participer à la présente assemblée générale avec voix consultative uniquement.

Une liste des présences a été établie et a été signée en entrant en séance par chaque actionnaire et obligataire présent ou représenté et ayant valablement rempli les formalités pour participer à l'assemblée générale. Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présences que :

- 294.210 actions, soit 100 % des actions émises par la Société et de son capital, et
- 36.900.000,00 EUR d'obligations, soit 47,9 % des obligations émises par la Société encore en circulation à ce jour,

sont valablement représentés à la présente assemblée.

2.3. Le bureau constate que les actionnaires et les obligataires se sont conformés aux statuts de la Société pour assister à la présente assemblée générale.

3. Délibérations de l'assemblée

3.1. Le Président constate que les actionnaires sont, à l'unanimité, d'accord pour que l'assemblée générale se réunisse à une date postérieure, fixée au 4 octobre 2022, aux mêmes heures que les assemblées générales fixées ce jour.

Les actionnaires indiquent ainsi avoir, de manière souveraine, manifesté leur souhait de reporter l'assemblée générale ordinaire de la société, ce dont le Président prend acte.

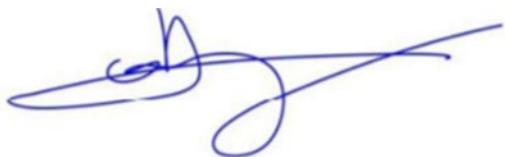
Le Président indique par conséquent que de nouvelles convocations seront envoyées en vue de fixer une nouvelle assemblée générale en date du 4 octobre 2022 prochain.

Le Président clôture son intervention.

La séance est levée à 11h05.

Le présent procès-verbal sera rendu public sur le site internet de la Société après sa finalisation.

Nicholas Ouchinsky q.q.
Président
Liquidateur de la SA INTEGRALE



Remi Janssens
Secrétaire



Annexes :

1. *Liste des présences*
2. *Avis de convocation*
3. *Procurations signées*